



**Fish for All**

# Pêches côtières et marines

Vers une nouvelle vision pour  
l'exploitation et la gestion durable  
de la richesse halieutique Africaine

Technical Review Paper – Coastal and Marine Fisheries

NEPAD-*Fish for All* Summit  
22-25 August 2005  
Abuja, Nigeria

By

Moctar Bâ, Abdellatif Berraho, Clotilde Bodiguel,  
Stephen Cunningham and Yunus Mgaya

## Table de matières

Introduction .....	3
A- L'ancienne vision de la gestion des pêches : le besoin d'achever une ère .....	3
A-1 Production.....	4
A-2 Rôle du secteur dans le développement économique .....	7
A-3 Consommation de poisson.....	7
B- Vers une nouvelle vision pour l'exploitation et la gestion des pêches africaines.....	10
B-1 Cadre stratégique.....	10
B-1-1 Quels objectifs pour le développement d'une politique des pêches ?.....	10
B-1-2 Un cadre cohérent pour la politique des pêches au niveau régional .....	12
B-2 Adéquation de la production aux ressources et aux écosystèmes .....	14
B-2-1 Définition et cohérence des objectifs sectoriels .....	14
B-2-2 Surcapacité des flottes artisanales et industrielles.....	14
B-2-3 Droit d'usage .....	17
B-2-4 Contrôle et système de pénalisation des infractions .....	18
B-2-5 Pêche illégale .....	18
B-3 Capacité de gestion .....	18
B-3-1 Renforcer les capacités institutionnelles .....	18
B-3-2 Renforcer les capacités des structures professionnelles .....	19
B-3-3 Structurer les systèmes de 'bonne' gouvernance .....	19
B-3-4 Pérenniser des acquis .....	19
B-4 Information.....	19
B-4-1 Capacité de recherche face aux besoins .....	19
B-4-2 Mise en priorité des axes de recherche pour faire face aux besoins présents et aux problèmes émergents.....	20
B-4-3 Système d'information sur les pêches .....	20
B-4-4 Communication et accessibilité des données .....	20
B-5 Développer les marchés.....	21
B-5-1 Les accords de pêches.....	21
B-5-2 La mise aux normes des produits exportés et adéquation des produits à la demande.....	21
B-5-3 Transformer sur place : adéquation des produits à la demande.....	22
B-6 Sécurité alimentaire, Lutte contre la pauvreté .....	22
B-6-1 Cohérence entre objectifs de gestion, produits halieutiques et marchés cibles .....	22
B-6-2 Croissance naturelle et urbanisation : la nécessaire adaptation des circuits de distribution .....	23
B-6-3 Femmes, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire : entre vulnérabilité et assise de développement .....	24
B-6-4 Compétition entre marché intérieure et marché à l'exportation pour la pêche artisanale .....	25
B-7 Conclusions sur une nouvelle vision.....	25
C- Investissement .....	26
D- Conclusions général .....	27

## **Introduction**

Ce papier a été préparé dans le cadre du NEPAD Fish-for-All. Une version préliminaire a été présentée lors d'un atelier consultatif sur les pêcheries côtières et marines en Afrique tenu à Dakar, Sénégal le 8 et 9 juin 2005, et a servi d'introduction à la discussion. Cette version finale a profité des commentaires des participants de l'atelier sans en reprendre les conclusions. Ce papier reste donc une contribution au débat et non une synthèse des opinions exprimées lors des débats. Les conclusions de ce papier n'engagent que les auteurs à titre personnel.

L'objet de ce papier est d'identifier les problématiques concernant le secteur des pêches côtières et marines en Afrique en vue d'identifier les investissements nécessaires pour une exploitation durable de la richesse halieutique africaine. En fait, le papier se focalise beaucoup plus sur les problématiques que sur les investissements, les auteurs estimant que c'était le rôle de l'atelier de débattre des investissements. La section C de ce papier concernant les investissements ne présente donc que quelques possibilités afin de stimuler le débat.

Ce papier n'a évidemment pas visé, dans l'espace restreint qui est le sien, à passer en revue tous les problèmes touchant toutes les pêches en Afrique, ce qui aurait risqué d'éparpiller plutôt que d'alimenter les discussions. Le papier est ainsi structuré autour de thèmes phares dont il faut bien noter qu'ils ne concernent pas au même titre tous les pays de la zone. Par ailleurs il n'était pas possible de détailler en quoi chacun des pays était concerné ou non par les thèmes identifiés ; les quelques pays cités servent ainsi d'exemples illustratifs.

Le papier commence en présentant une "ancienne" vision des pêches et de leur gestion, une vision qui reste malheureusement trop présente et qui explique dans une large mesure la surexploitation généralisée des ressources halieutiques (et pas seulement en Afrique). Ensuite, le papier suggère les bases pour une nouvelle vision, permettant une gestion rationnelle et durable de ces ressources avec une certaine priorisation des thèmes. Finalement, le papier suggère quelques investissements nécessaires en tenant compte de la discussion et des objectifs du NEPAD.

### **A- L'ancienne vision de la gestion des pêches : le besoin d'achever une ère**

Malgré quelques exceptions, le constat dominant concernant les pêches en Afrique, et partout dans le monde, est l'échec. Les raisons de cet échec sont multiples mais globalement elles découlent du fait que la vision stratégique dominante du secteur des pêches est devenue graduellement décalée et inadéquate par rapport aux problèmes du secteur et aux contextes dans lequel il évolue. Cette vision est soutenue par deux approches structurantes:

- D'abord, elle est intrinsèquement orientée vers la production : ce qui comptait (et ce qui compte encore dans bien des cas) est la quantité physique de poisson qui est produite ;
- Ensuite, elle est soutenue par une « approche technologiste » pour laquelle le développement est compris comme l'utilisation de technologies de capture progressivement de plus en plus sophistiquées.

Ces deux approches, et la vision stratégique dominante qui en découle, ont eu des conséquences importantes :

- La politique sectorielle des pêches s'est calquée sur cette vision dans la très grande majorité des pays ;
- Cette vision a façonné l'organisation des structures existantes pour la gestion du secteur (Ministère, recherche, système d'information, etc.) ;
- Elle a également orienté le choix des cadres en place actuellement dans la gestion des pêcheries ;

- Elle est enfin dans une large mesure à l'origine de la vision actuelle du segment des petits métiers (pêche artisanale), qui est vu comme étant qualitativement différent des autres segments, alors qu'il utilise simplement une autre technologie de production.

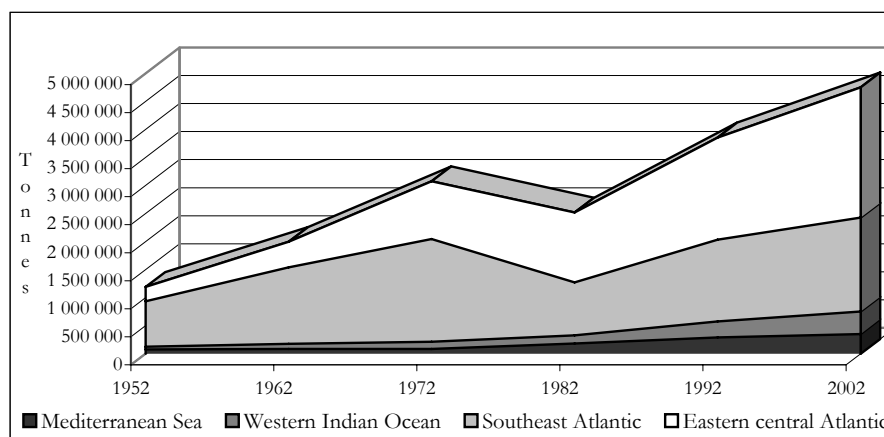
Dans les sections suivantes, les résultats de cette vision sont rapidement passés en revue en ce qui concerne la production, le rôle du secteur dans le développement économique et la consommation du poisson.

## A-1 Production

Les captures se concentrent principalement sur la façade Ouest de l'Afrique. Les eaux qui baignent la côte est, de la mer rouge à la limite sud du courant chaud d'Aghulas, sont en effet moins productives qu'à l'ouest où la productivité des eaux est assurée par les upwellings côtiers maintenus grâce aux alizés qui soufflent constamment en direction de l'équateur. Trois upwellings majeurs jalonnent la côte occidentale africaine : le premier du Maroc à la Guinée, le second de la Côte d'Ivoire au Nigeria et le troisième de l'Angola à l'Afrique du Sud. Ces upwellings correspondent aux plus grandes zones africaines de production (cf. carte 1).

En 50 ans (1952-2002), les captures dans les eaux africaines ont quadruplé, passant d'environ 1,2 à 4,7 millions de tonnes. Dans le détail, on constate que les prises dans l'Ouest de l'Océan indien (zone 51) et dans le centre-est Atlantique (zone 34) ont été respectivement multipliées par 8.5 et 9 (Figure 1). Ainsi la part de l'Océan Indien dans la production africaine est passée de 3.9% à 8.4%, tandis que celle du centre-est Atlantique passait de 21.6 à 48.9%.

Figure 1 : Evolution de la production halieutique dans les eaux marines africaines



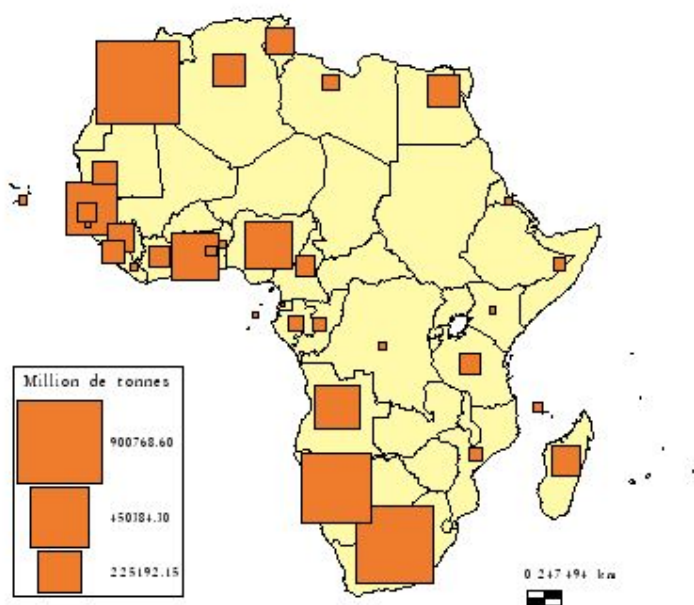
Source données : FAO Fishstat 2005

Dès le début des années 1980, les signes de pleine et de sur-exploitation se sont multipliés, ce qui n'a pas empêché les captures de progresser dans la plupart des pays ces vingt dernières années (Carte ). Comme l'Europe, l'Amérique du Sud, du Nord et l'Asie<sup>1</sup>, l'Afrique doit faire face à des écroulements de stocks spectaculaires. En Namibie, par exemple, la surexploitation des stocks de pilchards à la fin des années 1970 a engendré un effondrement des industries amont et aval alors même que l'exportation de conserve de poisson représentait 10% du produit intérieur brut du pays. L'effort de pêche s'est ensuite reporté sur les stocks d'anchois qui se sont eux-mêmes écroulés en quelques années.

<sup>1</sup> Cf. écroulement du hareng en Mer du Nord, de l'anchois au Chili et au Pérou, de la sardine en Californie, du crabe royal en Alaska, de la morue au Canada, du pilchard au Japon.

Au-delà de ces événements spectaculaires, les signes de surexploitation sont aujourd'hui partout. Les ressources démersales sont les plus touchées ; en Afrique de l'Ouest, elles sont toutes surexploitées. L'environnement côtier se détériore ; les fortes capacités amenuisent l'efficacité économique du secteur ; les conflits se multiplient entre les flottilles, comme entre les usages en concurrence pour les ressources et les écosystèmes qui les supportent. Ainsi dans le nord-ouest de l'Océan Indien, la plupart des stocks sont considérés comme pleinement ou sur-exploités, particulièrement dans les zones côtières et à proximité des centres de populations. La forte augmentation de population le long des côtes dans un contexte de faiblesse ou de stagnation des PIB, de haute densité et de faible mobilité de la pêche artisanale a aggravé la situation ces 20 dernières années. En Afrique de l'Ouest, la même situation de pression sur les zones côtières et urbaines, se fait sentir ; la mobilité de nombreuses flottes artisanales ne résout pas le problème et crée avec la raréfaction des ressources des situations de conflits et de tensions entre flottilles migrantes et sédentaires.

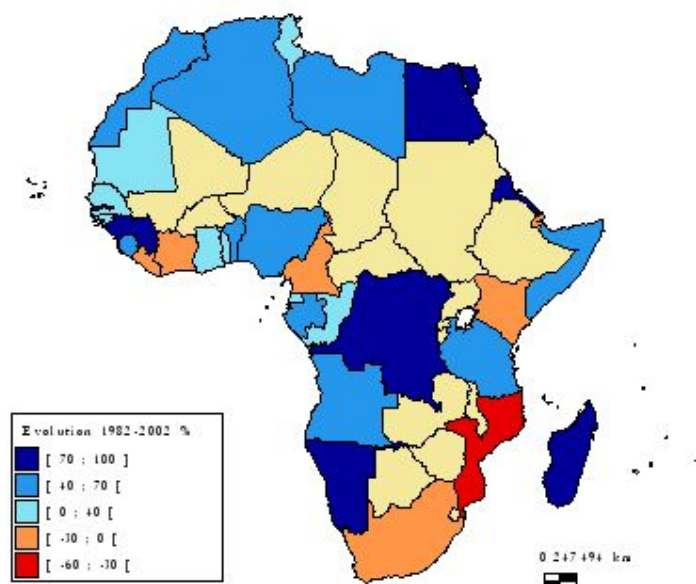
Carte 1 : Captures en mer des pays côtiers africains en 2002



Source données : FAO Fishstat 2005<sup>2</sup>

<sup>2</sup> Les chiffres de la FAO reflètent les captures débarquées dans le pays et non les captures faites dans la ZEE du pays et débarquées dans un autre pays.

Carte 2 : Evolution des captures en mer des pays côtiers africains 1982-2002



Source données : FAO Fishstat 2005

Aussi, professionnels, administrations chargées du secteur de la pêche et scientifiques s'interrogent sur la durabilité écologique et économique de la pêche si les surcapacités, la surpêche et les conflits continuent d'être mal maîtrisés. Dans presque tous les pays, les flottes industrielles nationales et leur débarquement ont régressé, limitées par le manque de ressources, les problèmes de rentabilité et le gel des licences qui s'est généralisé mais les prises des flottes artisanales continuent de croître.

La situation actuelle offre donc des perspectives limitées de développement des captures, en terme de quantité, même si certains stocks ne sont pas considérés comme pleinement exploités. Les carences de données fines notamment sur les flottilles artisanales, le nombre exact de pêcheurs, sur les captures réelles et sur l'effort de pêche, la situation quasi généralisée de libre accès de la pêche artisanale, l'importance des pêches illégales font d'ailleurs de l'estimation des potentiels de capture un exercice risqué et pas toujours concluant. Le degré d'approximation altère d'autant la fiabilité des chiffres générés pour la gestion du secteur.

Les ressources pélagiques, en particulier les petits pélagiques (sardinelle, anchois, pilchard) abondants dans les zones d'upwelling, sont considérées comme offrant le plus de potentialité de développement. Néanmoins la mesure de leur biomasse (et donc des potentiels de capture) est rendue très difficile par l'insuffisance des clés d'identification (âge par rapport à la longueur pour les différents stocks) mais aussi par leur grande variabilité spatio-temporelle, en partie liée au fonctionnement des upwellings côtiers.

La poursuite des grands enjeux - sécurité alimentaire, développement économique et social - ne pourra donc pas passer par une augmentation globale de la production Elle passera au contraire par des politiques qui garantissent à la fois la durabilité du secteur et sa meilleure intégration aux économies nationales et régionales.

## A-2 Rôle du secteur dans le développement économique

L'importance de la pêche maritime est inégale d'un pays à l'autre mais jamais insignifiante. Elle représente une source d'emplois, de devises, de rentrées fiscales, de dynamisme économique pour les industries amont et aval, mais aussi de structuration sociale.

Le nombre de pêcheurs de la Commission sous régionale des pêches (CSRP)<sup>3</sup> est ainsi estimé à environ 81.100 dont 75.000 pêcheurs artisanaux. La filière pêche génère près de 350 000 à 400 000 emplois directs et indirects. Un peu plus de 4 % de la population active de la sous-région travaille dans le secteur de la pêche (capture, traitement, commercialisation). Les emplois directs générés par la pêche dans les pays de la Southern African Development Community (SADC)<sup>4</sup> sont, eux, estimés à 191 500. Compte tenu des faiblesses des systèmes de recensement des bateaux et pêcheurs investis dans les pêches artisanales, ces estimations mériteraient néanmoins d'être réévaluées.

La particularité du secteur pêche ne s'exprime pas uniquement en nombre d'emploi généré mais aussi par le fait qu'elle soit encore souvent considérée comme une activité qui absorbe les surplus de main d'œuvre lorsque les alternatives d'emplois sont déficientes. Cette approche de la pêche comme activité de dernier recours, souvent pratiquée par les pauvres, est une vision très classique du secteur qui a également prévalu en Europe ou au Canada et qui persiste dans les discours sur les pêches artisanales africaines.

Cette vision est cependant réductionniste et décrit mal la diversité de ces pêches. Par ailleurs si elle n'est pas totalement exempt de vérité, elle ne peut, en elle-même, justifier une politique de libre accès de plus en plus intenable dans un contexte de pleine ou de sur exploitation des ressources.

L'importance économique de la pêche pour les pays côtiers africains est reconnue, néanmoins ce secteur contribue rarement au PIB à la hauteur de ses potentialités alors qu'il constitue dans de nombreux cas un des premiers contributeurs au budget des Etats. Il reste en cela, un secteur encore souvent mal intégré aux économies nationales. En Mauritanie la part réelle de sa contribution au PIB en valeur constante est en baisse constante, passant de 4,2 à en 1995 à 2,8 en 1999 et ce malgré l'importante contribution de la pêche au budget de l'Etat. Les chiffres sont à peu près similaires au Sénégal où la pêche contribue pour 12 % au PIB du secteur primaire et représente 2,5 % du PIB total. A Madagascar, les produits de la pêche et de l'aquaculture représentait en 2001 la première source de devises pour l'économie nationale, mais 3,5% du PIB. Aux Comores, le secteur primaire est la première source d'emplois et le premier contributeur au PIB ; la pêche représente 55% des emplois du secteur primaire pour seulement 8% du PIB.

Les licences accordées aux navires industriels nationaux et étrangers ainsi que les accords de pêche forment la majeure partie des recettes budgétaires de la pêche. La contribution des pêches artisanales aux recettes budgétaires est souvent minime. Quant à leur contribution globale aux économies nationales, elle est mal cernée et ne fait souvent pas l'objet de politique d'orientation spécifique. Les pêches artisanales sont pourtant extrêmement bien intégrées aux marchés nationaux, régionaux et internationaux.

## A-3 Consommation de poisson

L'Afrique maritime est consommatrice de poissons quoique inégalement selon les pays. Ainsi en Somalie, Guinée-Bissau ou Djibouti la consommation est limitée contrairement à des pays comme le Sénégal, le Ghana, la Gambie, le Cap Vert, la Namibie ou l'Angola (> 15kg/hab/an). Outre des facteurs généraux telle la stabilité politique des pays, la consommation de poisson est régulée par de multiples facteurs que sont la production nationale, l'approvisionnement des marchés au sein d'un pays, les prix et leurs rapports aux autres aliments, la forme sous lequel les produits sont commercialisés et, bien sûr, les préférences alimentaires. De façon générale, les produits de la mer contribuent significativement au régime alimentaire

---

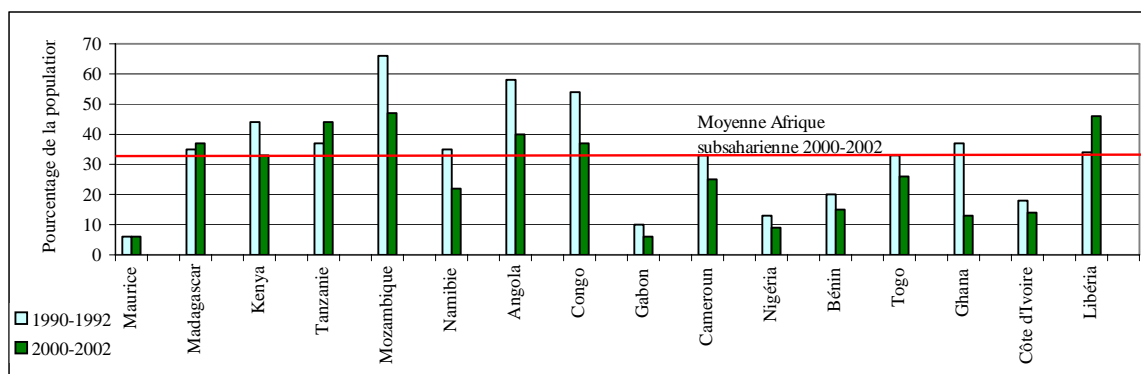
<sup>3</sup> Mauritanie, Sénégal, Guinée Bissau, Guinée, Gambie, Cap vert, Sierra leone

<sup>4</sup> République démocratique du Congo, Angola, Namibie, Afrique du Sud, Mozambique, Tanzania, Seychelles, Mauritius



des pays côtiers africains<sup>5</sup> néanmoins leur disponibilité par habitant reste inégale et souvent insuffisante par rapport aux besoins (Carte 3). En effet l'Afrique, en particulier l'Afrique subsaharienne, souffre humainement et économique de la sous nutrition ; les pays côtiers ne sont pas épargnés par le phénomène en particulier les pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique Australe (Figure 2) même si le pourcentage de population malnutrie a fléchi ces 10 dernières années. La malnutrition induit un coût humain mais également financier important (perte de productivité, de consommation, coût de santé, incapacité due au retard cognitif). Selon une estimation de la FAO (2004a), ces coûts peuvent représenter jusqu'à 15% du PNB des pays (Figure 3).

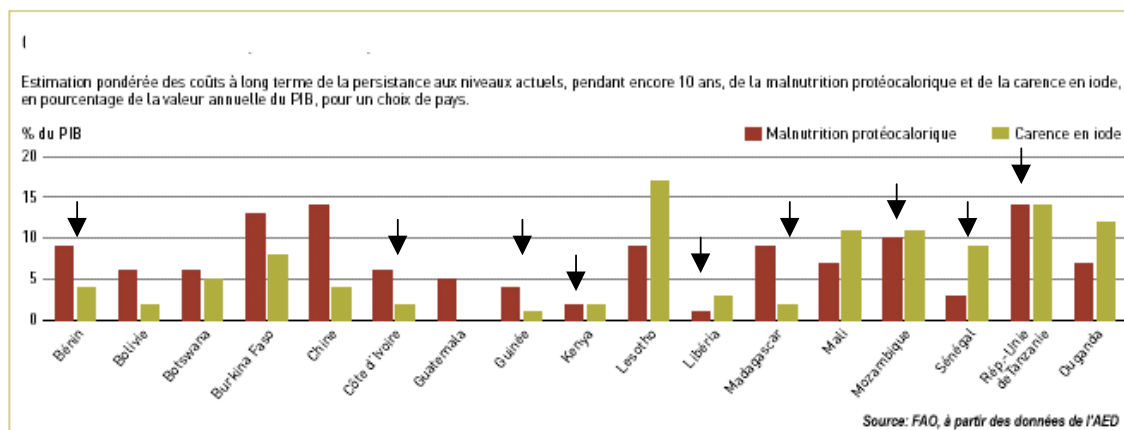
Figure 2 Proportion des personnes sous alimentées dans les pays côtiers d'Afrique subsaharienne



Source : FAO, 2004a

La carence en iode en particulier induit d'important retard cognitif. Le sel enrichi en iode, a permis de diminuer la part de la population africaine souffrant de carence en iode, surtout dans les régions où les produits halieutiques sont peu disponibles, mais ces derniers restent une source importante d'iode pour les populations, dont les potentialités ne sont pas pleinement exploitées.

Figure 3 Coût de la malnutrition protéocalorique et de la carence en iode



La contribution de la pêche à la sécurité alimentaire est ainsi devenue un objectif macro-économique souvent assigné par les Etats à ce secteur. Selon la définition adoptée par le Sommet Mondial de

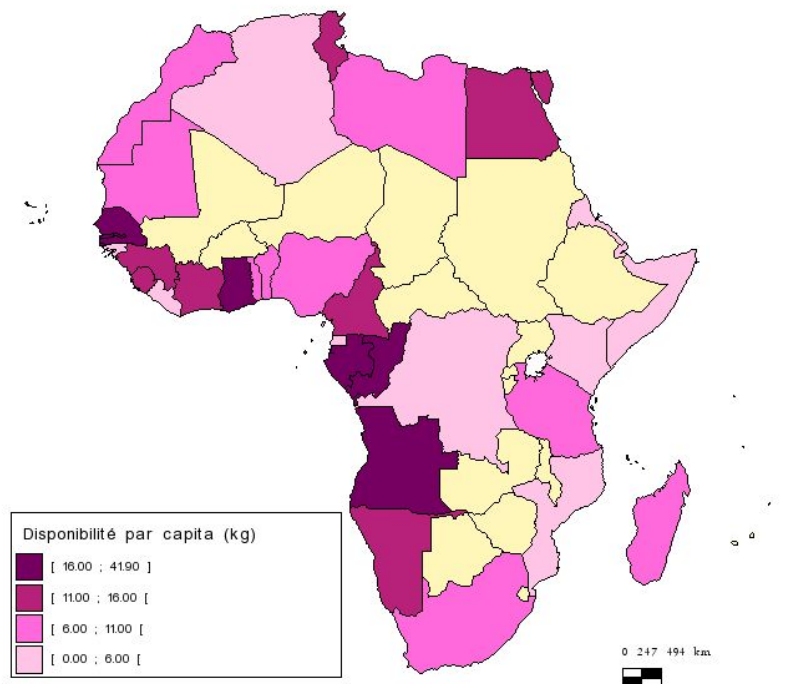
<sup>5</sup> Dans des pays comme la Tanzanie ou le Kenya, les pêches lacustres fournissent la majorité des ressources en poisson consommées par les habitants, ce qui n'empêche pas les pêches maritimes de jouer un rôle important pour la sécurité alimentaire des populations littorales.

l'alimentation, “la sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active”. Ainsi à l'image de la consommation de poisson, dépendante de nombreux facteurs, la participation du secteur pêche au renforcement de la sécurité alimentaire peut prendre des formes diverses selon la situation de chaque état.

A titre d'exemples :

- *Diminution de la sous-nutrition ou/et de la malnutrition par l'augmentation de la consommation de produits de la mer.* La Guinée, par exemple, a inscrit l'objectif de croissance de la consommation nationale de poisson à l'horizon 2007 (de 13 à 17kg/hab) dans ses programmes spécifiques de gestion de pêche et d'amélioration de la sécurité alimentaire. Ceci peut signifier d'assurer la pérennité de réseaux et de productions existant fournissant des produits accessibles aux populations les plus pauvres. Ceci peut aussi signifier le développement de réseaux vers des zones où la demande est réelle mais l'approvisionnement déficient. Les zones côtières et les zones plus continentales présentent souvent de grands contrastes quant au consommation de poisson, mais là encore les disparités entre pays sont énormes en particulier du fait de l'existence ou non d'importantes pêches lacustres.
- *Bonne gestion de l'approvisionnement des marchés intérieurs en produits appropriés.* Ceci qui comprend autant d'aspects que sont l'adaptation à la demande, la disponibilité des produits, les rythmes d'approvisionnement, la sécurité sanitaire et la qualité nutritionnelle.

Carte 3 : Disponibilité de poisson d'origine marine à la consommation en 2002 (kg/hab/an)



)

Source données : FAO Fishstat 2005

- *Augmentation des retombées nationales et régionales du commerce du poisson pour augmenter la capacité économique d'accès des populations à une nourriture suffisante.* Ceci peut passer par une politique de renforcement de la rentabilité de la pêche en connexion ou non avec une politique de consolidation régionale ou nationale des secteurs amonts et aval.

### **Conclusions sur l'ancienne vision**

La vision stratégique, qui a jusqu'ici dominée les politiques sectorielles des pêches, a menée à une situation où la plupart des ressources halieutiques africaines, en tout cas celles dont la valeur économique est la plus forte, sont aujourd'hui surexploitées. La contribution du secteur au développement économique décline.

La raison majeure est que cette vision n'est plus adaptée. Cette vision stratégique dominante était peut-être appropriée aux conditions qui prévalaient lors de son émergence, mais elle n'est clairement plus adaptée aux conditions actuelles.

Son inadaptation tient en particulier dans l'échec permanent à reconnaître la nature fondamentalement économique de l'exploitation halieutique et à tirer parti des bénéfices possibles de cette exploitation.

Lorsque cette nature économique n'est pas reconnue, des politiques, apparemment rationnelles, ont des effets pervers et des impacts inattendus. Par exemple, il paraît tout à fait sensé, en termes généraux, de valoriser autant que possible l'ensemble des captures, par exemple en limitant les pertes post-captures. Mais si le système de gestion n'intègre pas la nature économique de l'activité, la réduction des pertes post-captures, va à court terme augmenter les revenus de la pêche tandis qu'à long terme elle risque d'attirer plus d'effort de pêche, d'augmenter la pression sur la ressource, et ainsi probablement de diminuer les captures. L'exploitation halieutique et sa gestion fourmillent d'exemples de ce type.

Se diriger vers une nouvelle vision stratégique des pêches est aujourd'hui un besoin profond. La plupart des pièces du puzzle existe déjà mais positionnées comme elles le sont actuellement, elles forment un ensemble hétéroclite aux éléments inajustables. Il est nécessaire d'offrir aux pêches une nouvelle image d'elles-mêmes qui permette à ses pièces de s'ajuster harmonieusement.

## **B- Vers une nouvelle vision pour l'exploitation et la gestion des pêches africaines**

La rupture fondamentale tient dans la reconnaissance de la valeur économique des ressources halieutiques. Bien gérées, ces ressources produiront une richesse durable. Une telle affirmation semble évidente, pourtant développer une politique des pêches sur cette assertion renouvellera totalement la vision des pêches marines et côtières. Mais cette rupture nécessite un triple changement radical dans la façon de concevoir, d'exploiter et de gérer les pêches.

A partir de cette nouvelle vision, il sera possible d'identifier et de coordonner des thèmes clés, chacun de ces thèmes soulevant un certain nombre de questions.

### **B-1 Cadre stratégique**

Le premier besoin fondamental qu'impose ce changement de vision est celui de disposer d'un cadre stratégique qui intègre et construit sur la notion de richesse de la ressource.

#### *B-1-1 Quels objectifs pour le développement d'une politique des pêches ?*

Devant l'importance des enjeux et des difficultés auxquels font face les pêches africaines, un cadre stratégique clair et cohérent s'impose pour la gestion du secteur. Durant la dernière décennie, un grand nombre de pays africains ont entrepris de réformer leurs lois sur les pêches, entre autres, l'Afrique du sud (1998), les Comores (2004), la Guinée (1995), Madagascar (1998), la Mauritanie (2000), le Sénégal (1998) ou encore la Tanzanie (2003). Ces réformes ont fourni l'occasion de revoir à la fois les objectifs assignés

aux secteurs et les principes conduisant sa gestion, qu'ils soient ou non liés à des accords internationaux (Code de conduite, ect...). L'impression générale est que ces principes et objectifs de gestion ont été inégalement et souvent partiellement intégré dans les nouvelles lois. En effet, plus rares sont les pays qui ont fait précéder ou qui ont accompagné ces réformes d'une réflexion de fond sur un cadre stratégique pour la politique des pêches comme cela a été le cas, par exemple, en Mauritanie ou très récemment aux Comores.

*Objectifs macro et micro économiques pour la gestion des pêches :*

La plupart des pays d'Afrique ont aujourd'hui des objectifs explicitement assignés au secteur des pêches qui reflètent en général directement les objectifs des Etats. Typiquement, on retrouve :

- la sécurité alimentaire,
- l'emploi,
- la lutte contre la pauvreté,
- les exportations et apports de devises étrangères,
- la croissance économique.

Pour ouvrir sur des perspectives opérationnelles à la gestion des pêches, ces objectifs macro économiques doivent être déclinés en objectifs sectoriels. Peu de pays néanmoins ont débattu de la façon dont le secteur des pêches peut contribuer à ces objectifs macro-économiques. De tels débats sont essentiels afin de faire avancer le processus de gestion des pêches vers :

- le développement d'une stratégie pour le secteur des pêches,
- le développement d'un cadre légal pour mettre en œuvre cette stratégie,
- le développement de plans d'aménagement pour atteindre les objectifs de cette stratégie.

Tant qu'une stratégie appropriée n'est pas développée, il est impossible d'aller de l'avant dans l'agenda de la réforme.

**Box 1 : Principes et objectifs sectoriels en Afrique du Sud**

L'Afrique du Sud a profité des élections démocratiques de 1994 pour engager en processus de refonte du système de gestions des pêches. C'est ainsi que la politique des pêches et le cadre légal de sa mise en œuvre ont été entièrement revus. Le Marine Living Resource Act (MLR, 1998) où sont inscrits les principes et les objectives de la politique sud-africaine des pêches propose ainsi des éléments d'organisation des objectives macro-économiques et des objectifs sectoriels, tenant compte de la nature spécifique de l'activité halieutique.

L'objectif du MLR est d'assurer la conservation de l'écosystème marin, l'utilisation durable à long terme des ressources marines vivantes, et un accès raisonné aux ressources. Il cherche à assurer les bénéfices pour tous les citoyens de l'Afrique du Sud. Pour ce faire, il se base sur un certain nombre de principes, qui se résument ainsi:

- (a) de réaliser une utilisation optimale et un développement écologiquement durable des ressources marines vivantes;
- (b) de conserver les ressources marines vivantes pour les générations présente et futures;
- (c) d'appliquer un principe de précaution;
- (d) d'utiliser les ressources marines vivantes pour assurer, entre autres, la croissance économique et la création d'emplois suivant les objectifs de développement du Gouvernement;
- (e) de protéger l'écosystème dans son ensemble, y compris les espèces non-exploitées;

- (f) de préserver la biodiversité marine;
- (g) de minimiser la pollution marine;
- (h) de promouvoir une approche participative;
- (j) de réaliser un équilibre équitable dans l'industrie de la pêche.

*Principes et objectifs : Intégrer la durabilité pour une politique de long terme :*

L'intégration formelle du concept de durabilité dans la gestion du secteur pêche, c'est-à-dire dans le cadre légal de la loi, est un préalable à la mise en place d'une gestion qui permette au secteur d'atteindre sur le long terme les objectifs qui lui sont fixés que ce soit en terme de développement du pays, de réduction de la pauvreté ou l'emploi. La durabilité peut se décliner en objectif macro-économique à travers l'objectif de développement durable par exemple, il n'est pas néanmoins à égalité avec les autres objectifs assignés au secteur en cela qu'il constitue une contrainte à la capacité d'atteindre ces objectifs sur le long terme. C'est plus spécifiquement un principe d'encadrement des politiques.

*Mise en priorité et cohérence des objectifs et des principes de gestion au niveau national :*

Ce problème est lié à celui de la définition des objectifs sectoriels pour la pêche. Les besoins et les attentes sont tels que les objectifs sectoriels assignés aux pêches sont souvent nombreux, parfois contradictoires et ils ne peuvent, dans tous les cas, être poursuivis que dans la limite des stocks disponibles et de la capacité des écosystèmes. La cohérence et la hiérarchisation des objectifs sectoriels en fonction des principes retenus (durabilité, transparence, participation, etc.) sont nécessaires afin d'assurer à la fois la viabilité des politiques et la répartition cohérente des efforts et des moyens selon les capacités de gestion disponibles.

L'établissement des objectifs et des principes, leur hiérarchisation et leur mise en cohérence permettent également d'articuler la politique des pêches avec les autres politiques publiques (tourisme, environnement, urbanisation, santé.....) afin d'éviter les interactions négatives ou stérilisantes et de favoriser les synergies.

#### *B-1-2 Un cadre cohérent pour la politique des pêches au niveau régional*

Les Organisations Régionales de Pêche (CSRP, COREP futur SWIOFC...) mais également les organismes régionaux de développement économique (SADC, UEMOA...) ont vocation à développer des stratégies régionales dans le domaine des pêches qui identifient les enjeux, les priorités et qui permettent d'orienter et de planifier les actions (type PAS et du PARPPRES pour la CSRP). La nécessité de développer ces plans, là où ils viennent encore à manquer se fait sentir afin de donner un cadre cohérent aux politiques régionales à la fois pour soutenir les initiatives nationales, pour générer la coopération là où les moyens individuels des Etats ne peuvent suffire et pour traiter les questions qui dépassent les compétences d'un Etat seul. Les organismes régionaux ont ainsi un vaste rôle à jouer, incluant :

- Assurer la coopération lorsque les états individuellement n'ont pas les moyens de mettre en œuvre certaines politiques (ex. Système commun de Suivi, Contrôle et Surveillance),
- Assurer la coopération lorsqu'un problème excède les compétences d'un état (ex. Stock partagé, pêche en haute mer),
- Assurer la coopération sur des questions économiques communes (ex. éviter une compétition stérilisante sur les marchés d'exportation, partager les résultats des recherches scientifiques surtout lorsque les financements de la recherche sont limités)
- Assurer la coopération sur les accords de pêche. Les pays auraient grand intérêt à convenir de bases communes pour la négociation de leurs accords de pêche avec des pays étrangers. Ils pourraient compenser ainsi en partie leur faiblesse économique et politique actuelle.

Le développement et le financement de plans régionaux passent par les groupements existants qu'ils aient vocation de développement, d'union économique ou douanière ou de gestion des pêches (Tableau 1). Ces espaces néanmoins se recoupent géographiquement et sont découpés selon des logiques qui n'ont pas toujours de liens avec les problématiques des pêches, ce qui peut poser problème autant pour la cohérence des investissements et du financement des projets, que pour la mise en œuvre de programmes régionaux.

Tableau 1 : Structures intervenant ou pouvant intervenir dans la gestion du secteur des pêches en Afrique

Acronym	Name	Type 1	Countries
SRCF	Sub-regional commission on fisheries	A-RFB	Cape-Verde, Gambia, Guinea, Guinea Bissau, Mauritania, Senegal. Associated Member : Sierra Leone
CECAF	Fishery Committee for the Eastern Central Atlantic	A-RFB	Benin, Cameroon, Cape Verde, Congo (Democratic Republic of), Congo (Republic of), Côte d'Ivoire, Cuba, Equatorial Guinea, European Community, France, Gabon, Gambia, Ghana, Greece, Guinea, Guinea-Bissau, Italy, Japan, Korea (Rep. of), Liberia, Mauritania, Morocco, Netherlands, Nigeria, Norway, Poland, Romania, Sao Tome and Principe, Senegal, Sierra Leone, Spain, Togo, USA  Observers: Angola, Portugal, Russia, UK
COREP	Regional Fisheries Committee for the Gulf of Guinea	A-RFB	Congo, Democratic Republic of Congo, Gabon, Sao Tome and Principe
WIOTO	Western Indian Ocean Tuna Organization	A-RFB	Seychelles, Mauritius, Comoros, India
IOTC	Indian Ocean Tuna Commission	M-RFB	Australia, China, Comoros, Eritrea, European Community, France, India, Islamic Republic of Iran, Japan, Kenya, Republic of Korea, Sultanate of Oman, Madagascar, Malaysia, Mauritius, Pakistan, Philippines, Seychelles, Sri Lanka, Sudan, Thailand, United Kingdom and Vanuatu, Kenya
SEAFO	South East Atlantic Fisheries organisation	M-RFB	Coastal nations: Angola, South Africa, Namibia and United Kingdom of Britain (on behalf of St. Helena and its dependencies of Tristan da Cunha and Ascension Island) and  Deepwater Fishing Nations: European Community, Iceland, Norway, Republic of Korea and United States of America
SWIOFC	South Western Indian Ocean Fisheries Commission	M-RFB in preparation	
UEMOA	Union économique et monétaire africaine	EB	Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo
SADC	Southern African Development Community	EB	Angola, Botswana, Congo, Lesotho, Malawi, Mauritius, Mozambique, Namibia, South Africa, Swaziland, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest	EB	Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal, Sierra Leone, Togo.
COMESA	Common market for Eastern and Southern Africa	EB	Angola, Burundi, Comoros, Congo DR, Djibouti, Egypt, Erythre, Ethiopi, Kenya, Madagascar, Malawi, Maurice, Namibie, Ouganda, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, Zambie, Zimbabwe
CEEAC	Communauté Économique des États d'Afrique Centrale	EB	Angola, Burundi, Cameroun, Congo, Gabon, Guinée Équatoriale, Tchad, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tome-et-Principe.
IOR-ARC	Association Régionale pour la coopération des Pays Riverains de l'Océan Indien	EB	Afrique du Sud, Kenya, Madagascar, Maurice, Mozambique, Seychelles, Tanzanie.
UMA	Union du Maghreb Arabe	EB	Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie, Tunisie.

1- Advisory Regional Fisheries Body (A-RFB) Management Regional Fisheries Body (M-RFB), Economic Body (EB)

## B-2 Adéquation de la production aux ressources et aux écosystèmes

L'élément clé du cadre stratégique doit être de trouver un moyen d'aligner la production sur la capacité du milieu et ainsi de maximiser la valeur nette cette production.

### B-2-1 Définition et cohérence des objectifs sectoriels

Cette question transversale se retrouve tout au long de l'analyse. A ce niveau, le problème porte plus spécifiquement sur la prolifération d'objectifs sectoriels, implicites ou planifiés, non compatibles (trop nombreux, pas hiérarchisés, sans cohérence) avec la disponibilité en ressources et la capacité de charge des écosystèmes.

A ce niveau, le principal problème est celui d'un développement basé sur une logique de production. Le résultat de cette vision du monde, où le succès est mesuré en termes de tonnes de poissons produites, a poussé la production vers des niveaux excessifs. En raison, de la nature de la fonction de production, les résultats ont souvent été une augmentation des captures (et aussi des capacités et de l'effort de pêche). Eventuellement, les limites de la ressource sont atteintes (mais pas celles de la capacité et de l'effort de pêche) et la production commence à baisser. La réponse politique a souvent été de chercher à développer de nouvelles pêches comme moyen de maintenir la production. Cette réponse est une conséquence du choix critiquable des indicateurs de succès et soulève la question de la nature des objectifs macroéconomiques.

### B-2-2 Surcapacité des flottes artisanales et industrielles

La question de la surcapacité est mondiale. Les tentatives de contrôle et de réduction des capacités se sont souvent concentrées sur les pêches industrielles, mais le problème affecte également les pêches artisanales. Trouver des solutions durables au problème de surcapacité est un enjeu majeur auquel fait face la gestion des pêches. Le Plan d'Action de la FAO commence à s'intéresser à ce problème, mais beaucoup de progrès reste à faire.

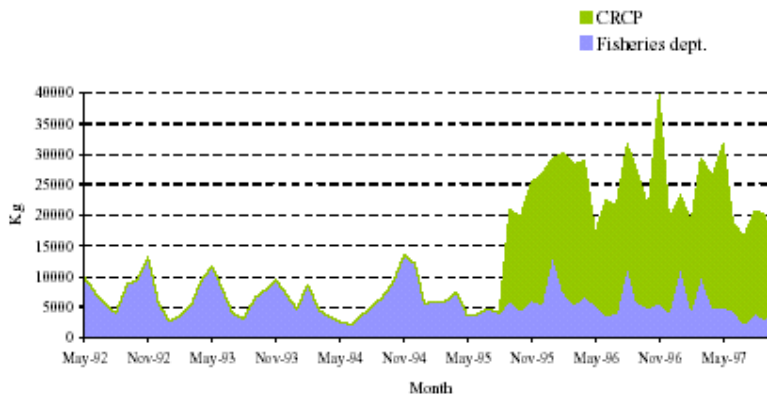
## Box 2 - Sous estimation des captures, et de la capacité des pêches artisanales : exemple de la Mauritanie et au Kenya

En Mauritanie, le 5<sup>ème</sup> groupe de travail de l’IMROP de 2002 a réévalué à 80 000t les captures de la pêche artisanale jusqu’alors globalement estimées à environ 20 000t. Cette ré-estimation a permis de mettre en évidence la faible, voire l’absence, de marge existante pour l’augmentation globale des captures et l’absence de marge pour certaines espèces majeures, comme le poulpe qui n’est plus en mesure de supporter une augmentation d’effort que ce soit des pêches artisanales ou industrielles (nationales ou étrangères). Cette réévaluation a permis de souligner l’importance de mieux intégrer la pêche artisanale dans le système de gestion.

Au Kenya, les statistiques officielles de pêches maritimes du département des pêches sont considérées comme peu fiables et sous-estimées en raison des carences organisationnelles, financières et humaines dans la collecte des données. Le chiffre des potentiels de captures varie considérablement selon les sources entre 20 000t. et 300 000t. annuel. Le nombre de pêcheurs est estimé entre 4 000 et 12 000, ces deux extrêmes étant considérés comme des sous et des sur-estimations. Cette importante marge d’erreur est due à la fois à la difficulté de recenser les pêcheurs dans les zones les plus isolées et au fait que nombre de pêcheurs pratiquent sans avoir la licence, légalement exigée.

La sous-estimation et la mauvaise connaissance des captures et du nombre de pêcheurs contribuent à la mésestimation du rôle de la pêche maritime en Tanzanie et entretient le manque d’effort mis dans la gestion des pêches maritimes (D. Malleret-King, A. King, S. Mangubhai, J. Tunje, J. Muturi, E. Mueni and H. On’ganda, 2003).

La figure ci-dessous illustre la différence entre les statistiques de capture dans la région de Diani/Galu Kinondo provenant de deux sources différentes : le département des pêches et le *Coral Reef Conservation Project* qui a mené un comptage sur la zone.



### *Surcapacité des pêches artisanales, rompre avec les a priori*

Dans le cas des pêches industrielles, maîtriser la capacité est une nécessité aujourd’hui souvent bien intégrée et comprise. Dans le cas des pêches artisanales, traiter la surcapacité se heurte souvent à un problème de perception de ces pêches considérées plus inoffensives et victimes des pêches industrielles et des pêches illégales. Dans le bilan des pêches artisanales, deux postulats, encore largement répandus, doivent être abandonnés.

Tout d’abord, la pêche artisanale dans les pays en voie de développement est encore trop largement considérée comme une activité de pauvres malgré les efforts fournis récemment pour réajuster cette image aux réalités des pêches artisanales (Béné, 2004 ; Neiland et Béné, 2004). Ce postulat en reprend un plus ancien, prévalent dans presque tous les continents. En Europe, au Canada, depuis le 18<sup>ème</sup> et jusqu’à une période somme toute assez récente, les discours sur la pêche ont largement stigmatisé cette activité comme le dernier recours des pauvres. Il est nécessaire de considérer ces pêches pour ce qu’elles sont, soit une activité économique, porteuses de valeur ajoutée et de développement économique.



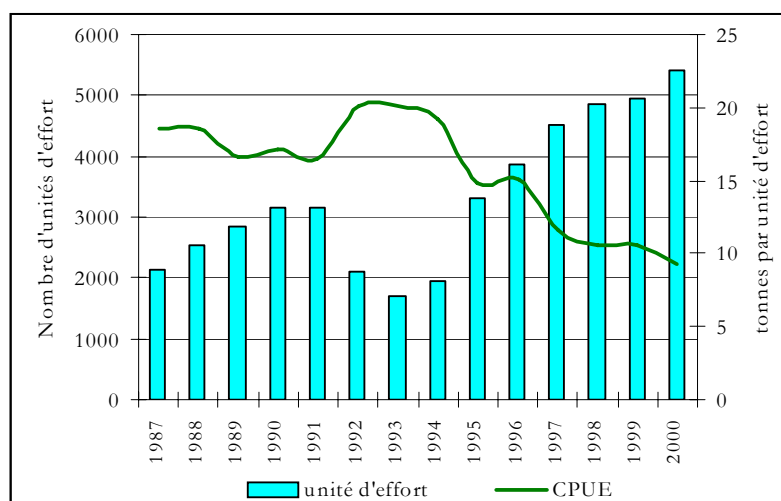
Ensuite, un autre postulat préjudiciable à toute gestion durable doit être révisé et tempéré : celui d'une pêche artisanale moins nocive pour la ressource et l'environnement que les pêches industrielles et semi-industrielles. Ce postulat que l'on retrouve également un peu partout dans le monde s'est développé, par exemple en Europe à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, à la faveur des premiers conflits entre les pêches côtières et la pêche industrielle naissante à voile puis à vapeur.

### Box 3 - Pêche artisanale tanzanienne en mer : surcapacité et surexploitation

La pêche artisanale tanzanienne représente 95% des captures en mer. Entre 1993 et 2000, les captures par unité d'effort (CPUE) ont décliné de 55%. Ce déclin signale probablement que la pêche artisanale a exploité les fonds côtiers à leur maximum et qu'on est entré dans une phase de surpêche biologique depuis la fin des années 1990. La population côtière augmente, et parallèlement le nombre de pêcheurs, la tension de l'offre sur les marchés locaux en expansion a provoqué une hausse des prix du poisson. La compétition entre pêcheurs de plus en plus nombreux pour une ressource devenue plus rare et plus convoitée à conforter l'usage de techniques peu sélectives et destructrices (senne de plage, explosif) qui participent à aggraver la surexploitation de la zone côtière (Berachi, 2003).

Cet exemple montre clairement comment l'absence de maîtrise des capacités de pêche provoque et alimente la spirale de la surexploitation, aggravée par le contexte d'augmentation des populations littorales commun à toute l'Afrique.

*Evolution des unités d'effort et des captures par unités d'effort pour la pêche artisanale en mer en Tanzanie*



Si l'exploitation de la zone côtière a dépassé le maximum sustainable yield (MSY), cela signifie également qu'elle a dépassé depuis plusieurs années le maximum economic yield (MEY) et que le niveau actuel de profit dans les pêches est largement en dessous de ce qu'il pourrait être avec des niveaux d'exploitation inférieurs. Berachi (2003) a calculé ces niveaux pour la pêche artisanale tanzanienne en mer.

Calculated effort, catch, cost, revenues and profits of the marine artisanal fishery of Tanzania based on the empirical model (Berachi, 2003)

Model	Variable	Harvest condition		
		MSY	MEY	OAY
<i>Schaefer</i>	Effort (Stand.units)	4163	2706	5412
	Catch ('000 tons)	54.329	47.676	49.436
	Cost (Billion T.Sh)	30.42	19.775	39.549
	Revenue (Billion T.Sh)	43.463	38.141	39.549
	Profit (Billion T.Sh)	13.043	18.366	0

Notons que le discours et la gestion se fondent encore essentiellement sur une dichotomie entre pêche industrielle et pêche artisanale, qui ne rend pas compte de la diversité des pêches artisanales et dont on peut questionner les fondements et l'opérationnalité. Gérer les pêches et ses surcapacités requièrent donc, en aval des aspects techniques des plans de gestion, un travail d'appropriation d'une image plus juste de ces pêches dans leurs diversités, leurs potentialités, leurs fonctionnements de la part des acteurs, des gestionnaires et des bailleurs internationaux.

### B-2-3 Droits d'usage

Mettre en œuvre des droits d'usages est une approche, peut-être des plus prometteuses, pour traiter la question de surcapacité. L'intérêt de cette approche est double. En effet, la recherche suggère également que la capacité des pauvres à tirer bénéfice des ressources naturelles est généralement liée à leur capacité à établir des droits sur l'exploitation de cette ressource. Néanmoins la problématique des droits d'usage soulève de nombreuses questions, telles que :

- Quelle forme pour les droits ?
- Comment allouer les droits ?
- Comment résoudre les difficultés techniques liées à la définition et à la mise en œuvre de droits d'usages pour le segment artisanal et dans le cas d'environnements multi-espèces ?
- Comment mettre en œuvre un mécanisme d'ajustement des droits entre usagers, en fonction de l'évolution de la pêcherie dans le temps ?
- Quel lien entre les droits d'usage et la fiscalité du secteur (surtout par rapport à la rente de la ressource et la richesse potentielle de son exploitation) ?

### Box 4 - De la pêche libre au droit d'usage: l'exemple sur trois bancs de l'île Maurice

#### Situation avant l'application des mesures de gestion

- Les bancs de St Brandon, Nazareth et Saya de Malha étaient soumis à une forte pression de pêche avec des cycles de fortes et faibles productions d'environ 20 ans.
- Un système de licence de pêche pour la flotte a été mis en place en 1992 mais sans aucun effet sur le contrôle et la réduction de la (sur)capitalisation. Le nombre de navires avait augmenté de 5 à 18 unités entre 1981 et 1992.
- Les captures dépassaient régulièrement le maximum sustainable yield (MSY) calculé pour ces bancs (4 500 t/an).

#### Outils de gestion utilisés

- Un TAC (5 258 t) a été mis en place en 1994 et des quotas ont été alloués aux bateaux proportionnellement à leur performance en 1993.
- Aucun navire supplémentaire n'est autorisé à entrer dans la pêche (limited entry). Tout nouveau bateau n'est accepté qu'en remplacement d'un bateau sortant et détruit.
- À partir de la saison de pêche 1995/1996, le système de quotas a été modifié. Les nouveaux quotas ont été attribués sur la base des performances des navires les 5 dernières années. Ces quotas sont transférables entre compagnies.
- Comme le niveau du TAC (4 752t) avait été fixé à un niveau encore trop élevé, il a été décidé de réduire le TAC de 5% chaque année jusqu'en 2000 et jusqu'à ce que la ressource ait montré des signes de récupération (ex en 1996-97, 4 514t et en 1998-99, 4 073 t).
- Les porteurs d'enjeux ont été consultés aux principales étapes du processus

#### Résultats/observations des tendances jusqu'en 2000

- L'analyse des captures par pêcheur et par jour sur deux des bancs a mis en évidence une baisse des captures jusqu'en 1997, date à partir de laquelle elles augmentent de nouveau.

- Une tendance à la baisse de la taille moyenne des poissons à première maturité avait été observée chez les espèces les plus exploitées. A partir de 1995 la taille à première maturité a augmenté jusqu'en 2000, signe de reconstitution progressive des stocks.
- Seuls 10 bateaux et 6 opérateurs sont toujours en opération en 2000.
- Peu de transfert de quotas ont eu lieu (avec l'approbation du ministère des pêches)

*Note:* de nouvelles modification dans les règles d'allocation des quotas ont eu lieu en 2000. L'allocation de quotas est désormais calculé sur la base des deux années précédentes et non cinq afin d'éviter une situation où certains sociétés prennent mais n'utilisent pas des quotas. Un quotas tampon de 350t n'a été alloué à aucune compagnie et garder par mesure de précaution et pour répondre au éventuel besoin spécifique de quotas supplémentaire durant l'année. Il y a eu une réduction de 5% du TAC tous les ans jusqu'en 2000 comme prévue. Notons que les compagnies n'étaient pas en mesure de pêcher l'intégralité de leur quotas et que la situation de la ressource s'est globalement améliorée.

#### **Résultat depuis 2000**

- Les prises par pêcheur et par jour ont continué à augmenter (de 81kg et 76 kg en 1998 à 93.3 kg et 83.3kg en 2002 pour respectivement le banc de Nazareth et celui de Saya De Malha)
- Pas de nouvelles données disponibles pour la taille à maturité
- Seulement 9 bateaux étaient opérationnels en 2002

Source : FAO SOFM Country Review for Mauritius

#### *B-2-4 Contrôle et système de pénalisation des infractions*

Quel que soit le système de gestion, le respect des lois et des réglementations est un élément fondamental. Le respect est en parti obtenu grâce au contrôle néanmoins compte tenu du coût d'un système de suivi contrôle et surveillance, le contrôle est rarement la seule réponse au problème. Des moyens doivent être trouvés d'encourager volontairement le respect des règles.

#### *B-2-5 Pêche illégale*

Comme pour la question de la surcapacité, le problème des pêches illégales est général. Un plan d'action de la FAO existe pour traiter cette question, mais sa mise en œuvre est lente à se mettre en place

### **B-3 Capacité de gestion**

Afin de mettre en adéquation la production avec les ressources et les écosystèmes, il est nécessaire, avant toute chose, de réorganiser et de renforcer les capacités de gestion.

#### *B-3-1 Renforcer les capacités institutionnelles*

Dans le cas des pêches marines et côtières, la question centrale est désormais celle de leur gestion. Pourtant souvent, le cadre institutionnel, qui doit mettre en œuvre cette tâche, date des temps où le développement était la question principale. En conséquence, le système est souvent inadapté à tous les niveaux (Ministère, recherche, système d'information, MCS, ect.). Réformer un système est toujours un défi, car il nécessite une volonté politique forte de développer de nouvelles politiques (nouvelle stratégie, innovation des institutions, renforcement des capacités humaines,...) mais aussi à cause de la résistance des personnes qui profitent du système existant.

Le changement de nature dans les besoins de la gestion soulève à la fois, les questions du renforcement et de l'élargissement des ressources humaines. La biologie marine, par exemple, est un domaine qui a

généralement été bien couvert mais qui nécessite d'être renforcé car besoins de gestion évoluent de vers des modèles prévisionnels.

Les sciences sociales ont généralement fait l'objet de peu d'investissement et nécessite à la fois un renforcement des capacités humaines et un élargissement des domaines couverts.

#### *B-3-2 Renforcer les capacités des structures professionnelles*

Avec le développement des systèmes de gestion, en particulier lorsque les principes participatifs sont intégrés, les organisations de pêcheurs se voient confier un rôle plus important, qui peut inclure la résolution de conflit, la représentation, la gestion de l'effort, ect. Dans la plupart des cas, les organisations émergent progressivement sans support spécifique et trouvent souvent difficile d'atteindre les résultats qui leur sont demandés. Dans certains cas, les organisations appropriées sont même inexistantes. Généralement, le besoin de renforcer ces institutions et leur représentativité se fait sentir.

#### *B-3-3 Structurer les systèmes de 'bonne' gouvernance*

La Bonne Gouvernance couvre beaucoup d'aspects : peut-être les plus importants sont ceux de la concertation permanente entre des acteurs concernés et de la transparence du système de prise de décision. Renforcer les organisations de pêcheurs est un élément clé mais les gouvernements doivent également s'assurer qu'un cadre institutionnel approprié existe et fonctionne correctement (ex. Conseil consultatif national d'aménagement des pêches ou organe similaire).

#### *B-3-4 Pérenniser des acquis*

La pérennisation des acquis est un problème constant rencontré dans la gestion des pêches et le fonctionnement du secteur. L'absence de pérennisation semble être un des facteurs qui explique la lenteur du renforcement de la gestion dans la plupart des pays d'Afrique. Ce problème se pose à tous les niveaux :

- Retenir les compétences dans la recherche, l'administration ou les structures professionnelles,
- Assurer que des processus de concertation et de gestion fonctionnent de façon routinière et non pas de façon ponctuelle ou progressivement déclinante,
- Assurer la durabilité des installations (dock, appareil de fabrication de glace, entrepôts frigorifiés.....).

L'intégration de la dimension pérennisation à ces différents niveaux répond à la fois au concept plus globale de durabilité mais également au besoin de s'appuyer sur de l'acquis dans le processus de renforcement de la gestion et du secteur dans son ensemble.

### **B-4 Information**

Afin d'assurer une gestion efficace, le "nouveau cadre de gestion" aura besoin de disposer des informations appropriées. Ces informations devront être organisées de façon à refléter la nouvelle structure de gestion et ses priorités. Le re-développement du système d'information selon les nouvelles orientations et contraintes du système est un défi majeur

#### *B-4-1 Capacité de recherche face aux besoins*

Les besoins en recherche sont importants. Ils vont augmenter (et évoluer) en même temps que la gestion elle-même. Les capacités humaines (et autres) nécessaires à l'acquisition des données et analyses nécessaires à la gestion sont partout déficitaires en terme de nombre de personnes, de niveau de formation et/ou de spécialité. Ces déficits sont un frein majeur à la mise en œuvre des plans de gestion lorsqu'ils sont

mis en place. Il y a un besoin de renforcer les capacités, de partager les charges au niveau régional dès que cela s'avère possible, mais également d'établir des priorités.

#### *B-4-2 Mise en priorité des axes de recherche pour faire face aux besoins présents et aux problèmes émergents*

Dans un contexte de fort déficit des capacités de recherche, l'allocation des capacités aux besoins devient une question stratégique. Or peu de réflexion (et de plan) existe sur la façon de rationaliser et d'établir des priorités dans le développement et l'allocation des efforts de recherche. Ce problème est pourtant d'autant plus sensible que le rattrapage des moyens de recherche par rapport aux besoins existants est un processus à long terme et toujours incomplet puisque l'évolution des connaissances appellent le besoin de connaissances. Le besoin se fait ainsi sentir de développer des structures, connectant la recherche, l'administration et la profession, qui assure à la fois la mise en priorité de la recherche et l'existence de moyens humains et financiers adéquats.

#### *B-4-3 Système d'information sur les pêches*

La gestion s'appuie sur un système d'information qui sert aussi bien à la mise en place de plan de gestion mais aussi à leur mise en œuvre, leur suivi routinier, au contrôle et au système de pénalisation. Ces systèmes sont généralement financièrement mal dotés. Les problèmes typiques sont :

- Un manque général de données fiables et une relative absence de données sur les pêches artisanales,
- Des sources de données qui se font compétition sur certains aspects (ex. exportation),
- Une structure qui ne reflète pas les besoins de la gestion des pêches,
- Un échec à archiver les données brutes de façon adéquate.

Une fois établis, ces systèmes ont besoin d'être fiabilisés et pérennisés par la mise en œuvre de routines adaptées aux moyens humains et techniques disponibles. Ces routines sont parfois inexistantes, trop fragiles ou mal adaptées.

Les données à acquérir sont à la fois essentielles et onéreuses. Une attention bien plus grande doit être apportée au système d'information afin d'assurer qu'il fournit les données nécessaires en temps utile.

#### *B-4-4 Communication et accessibilité des données*

La question de communication et d'accessibilité des données est directement liée à la précédente. Elle comprend des questions telles que : (i) l'organisation des flux d'information avec les usagers, (ii) la façon à recueillir des données et des connaissances utiles auprès des pêcheurs, (iii) la mise à disposition des usagers de façon facilement accessible et compréhensible les connaissances disponibles sur les ressources et les écosystèmes qu'ils exploitent de façon à optimiser le recueil de connaissance utile et favoriser la participation des usagers à la gestion et le respect des réglementations.

Mettre en place un système d'information approprié est un des défis. L'autre défi est : que faire avec ces informations ? Pour certains usagers (ex. recherche) cette question se résume principalement à établir un protocole adéquat pour l'usage des données, ce qui n'est d'ailleurs pas toujours un problème simple à résoudre. Pour les autres usagers, il faut considérer quelles informations (type, forme) sont nécessaires et devraient être rendues accessibles, par exemple, pour les pêcheurs ou le grand public. Cette nécessité va bien au-delà d'une question de transparence. Sophie des Clers (1998) ainsi a pointé les conséquences d'un manque d'information, d'une information présentée dans un format inadapté ou encore d'un manque de cohérence entre les informations sur les décisions des petits et moyens exploitants. Il est ainsi suggéré qu'un manque d'informations adéquates contribue fortement à la difficulté pour les pêcheurs d'internaliser la "rareté" de la ressource.

## B-5 Développer les marchés

Dans une vision économique du système pêche, il est logique de chercher à améliorer la valeur ajoutée des pêches. Cette recherche de valeur ajoutée peut prendre plusieurs formes.

Néanmoins, augmenter la valeur ajoutée n'a pas de sens sans le cadre de l'ancienne vision orientée vers la production. Augmenter la valeur ajoutée attire en effet nécessairement de nouveaux entrants dans les pêches, menant l'activité vers encore plus de surexploitation. C'est un autre exemple d'effet pervers qui se développe si la nature économique du secteur n'est pas replacée au centre des politiques. Des réglementations qui sont ainsi clairement rationnelles en elles-mêmes deviennent irrationnelles dans un cadre inapproprié.

### Box 5 - Pêches artisanales et côtières en Tanzanie : Sortir du cercle vicieux de la pauvreté ?

Une étude récente sur la pêche artisanale et côtière en Tanzanie souligne la pauvreté des pêcheurs entretenue par des facteurs tels que: prise faible, technique de pêche peu efficace, manque d'accès au capital pour améliorer l'équipement, forte mortalité post-capture, faiblesse des moyens de conservation et de transformation à terre, faible accessibilité aux marchés porteurs (D. Malleret-King, Dr A. King, S. Mangubhai, J. Tunje, J. Muturi, E. Mueni and H. On'ganda, 2003). Pour améliorer les conditions de vie des pêcheurs, l'étude souligne le besoin d'augmenter la quantité de captures par unité de pêche mais aussi la qualité des prises (survie et traitement post-capture) et l'accès aux marchés les plus compétitifs et les plus porteurs. Cette analyse correspond bien au cadre de l'ancienne vision orientée vers la production.

Néanmoins ce rapport note également que les principales ressources à forte valeur (ressources démersales, ressources récifales) sont déjà considérées comme surexploitées, plus particulièrement dans les zones où sont concentrés les pêcheurs artisanaux. Depuis 1996 le nombre de pêcheurs augmente sans augmentation corrélative des captures et les prises par unité d'effort diminue. Il est souligné, par ailleurs, la faiblesse de l'offre d'emplois en dehors de la pêche et de l'agriculture.

Ces derniers facteurs mettent bien en exergue la nécessité de repenser les principes et la logique qui sous-tendent la gestion avant d'augmenter les prises ou leur valeur ajoutée sous peine d'accroître en même temps que l'attractivité de l'activité, la pauvreté de ceux qui s'y emploient et de régions côtières déjà dépendantes de cette activité.

#### B-5-1 *Les accords de pêches*

Beaucoup de pays cherchent à extraire les bénéfices de leur ressources halieutiques en vendant les droits d'exploitation à des pêcheurs étrangers à travers des accords de pêches. Ces accords soulèvent de nombreuses questions parmi lesquelles :

- Les conflits entre objectifs du secteur pêche,
- Le subventionnement des pêcheurs étrangers,
- Le budget des Etats compte sur ces accords qui n'apportent cependant pas de garantie de durabilité,
- La difficulté d'intégrer les pêcheurs étrangers dans le système de gestion nationale.

#### B-5-2 *La mise aux normes des produits exportés et adéquation des produits à la demande*

La mise au norme sanitaire pour l'exportation est encore un frein à l'exportation de produits bruts, ce qui souligne la nécessité de développer des capacités humaines et institutionnelles adaptées à ces défis (FAO, 2004b). En effet, de nouvelles normes apparaissent régulièrement, comme récemment la directive européenne sur la traçabilité des produits vendus dans l'Union. La traçabilité exige de la part des pays exportateurs une capacité de suivi des flottes et des débarquements supérieure aux capacités actuelles. Cette demande de traçabilité des marchés pourrait par exemple être couplée au besoin de suivi des flottes

pour la gestion des pêches. Comment développer de tel système particulièrement dans le cas des pêcheries artisanales ?

Ces interrogations vont en effet au-delà de la question du droit international et du minimum sanitaire requis pour l'exportation. En effet la directive européenne fait suite aux craintes croissantes exprimées par les consommateurs au sujet de la qualité et de la sécurité sanitaire des denrées alimentaires vendues sur le marché européen. Elle répond précisément au souci d'améliorer le suivi et le contrôle des produits, mais de facto elle répond également à des peurs et des préférences des consommateurs européens. Au-delà de la question de la mise aux normes des produits exportés, le développement de produits bruts et semi-transformés en Afrique se heurte aussi à leur acceptabilité et à leur capacité d'adaptation à des marchés éloignés et volatiles.

### *B-5-3 Transformer sur place : adéquation des produits à la demande*

Selon une étude menée pour le compte de la Commission européenne et de la CEDEAO (PRIMS-CDE, 2002), la pêche est un des secteurs qui concentre les plus grandes potentialités de richesse dans le secteur agro-alimentaire.

La plupart des pays en développement affiche un objectif de production et exportation des produits de la pêche à forte valeur ajoutée. En effet, les exportations des pays en développement vers les pays développés ont fortement progressé depuis une vingtaine d'années mais restent dominés par les produits non- ou peu-transformés. Toutefois, il convient de remarquer qu'un facteur important dans la progression des exportations a été l'extension de la juridiction de la pêche à 200 milles au début des années 1980s. Ce facteur a été déterminant en confiant un avantage comparatif au pays côtiers. Mais lorsqu'il s'agit de produits transformés, les facteurs déterminant l'avantage comparatif ne sont plus les mêmes. D'autres facteurs, tels que l'existence de marques commerciales ou d'une très bonne connaissance des besoins des consommateurs et une forte réactivité vis-à-vis de ces besoins prennent le dessus. Il semble donc être très important de bien comprendre ces facteurs afin de bien asseoir une politique de développement des produits transformés.

## **B-6 Sécurité alimentaire, Lutte contre la pauvreté**

Dans le cadre de l'ancienne approche, les ressources halieutiques produisaient peu de richesses. Certes, elles ont produit des captures et elles ont créé des emplois (pas toujours de façon durable), mais en règle générale tout s'est produit dans un cadre de pauvreté, plutôt que dans un cadre de réduction de la pauvreté. Dans la nouvelle approche proposée ici en terme de création de richesse, la question stratégique est justement de se demander comment utiliser (comment distribuer) au mieux la richesse que la bonne gestion peut aider à tirer de l'exploitation des ressources halieutiques. Mais bien entendu, avant de se donner le luxe de pouvoir se poser, et encore plus de répondre à, une telle question, il est nécessaire de trouver les moyens de générer cette richesse de façon durable.

Les candidats pour l'utilisation de la richesse sont multiples. La faisabilité de réaliser des objectifs tels que la sécurité alimentaire ou la lutte contre la pauvreté dépend essentiellement de la quantité de richesse qui peut être générée par l'activité.

### *B-6-1 Cohérence entre objectifs de gestion, produits halieutiques et marchés cibles*

L'identification des marchés cibles, l'amélioration du fonctionnement des filières ne peuvent être envisagées indépendamment des objectifs qui sont fixés pour le secteur pêche. La sécurité alimentaire, par exemple, figure au nombre des objectifs souvent identifiés par les pays, d'autant plus que l'Afrique subsaharienne est touchée par une augmentation des crises alimentaires ces 10 dernières années. En vue de renforcer la sécurité alimentaire, une analyse doit être faite en terme d'adaptation des filières aux

besoins locaux que ce soit la nature des produits (habitude alimentaire, qualité sanitaire et nutritionnelle, produits frais, séché, salé), leurs sources (pêche artisanale, sous produit de la pêche d'exportation...) ou les réseaux de débarquement et de distribution. Le cadrage entre objectifs de la politique des pêches et identification des problématiques filière (type de flotte, débarquement, mise en valeur, mise en marché...) nécessaire à l'identification des besoins prioritaires et à la coordination des actions est également un maillon souvent manquant ou peu développé.

La sécurité alimentaire, définie comme l'accès permanent de tous aux denrées alimentaires nécessaires pour mener une vie saine et active, soulève la question de la quantité mais aussi de la régularité d'approvisionnement en denrée alimentaire des populations ; or l'agriculture africaine, largement pluviale, est très dépendante des aléas climatiques. Par contraste, quelle sécurité d'approvisionnement peuvent apporter la pêche et l'aquaculture ? Le lien entre ressources terrestres et marines dans les stratégies de sécurité alimentaire est une question encore peu développée dont les conséquences sont pourtant nombreuses. A travers l'exemple du Ghana, Brashares et al (2004) mettent ainsi en évidence la relation causale entre les baisses d'approvisionnement en poisson et la hausse de la consommation de faune sauvage. La gestion des ressources naturelles terrestres et marines des pays, la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté sont inextricablement liée.

Par ailleurs, la connaissance des marchés et des habitudes de consommation est encore fragmentaire et pourtant essentielle à l'élaboration de politique ciblée. L'enquête réalisée à Madagascar en 1990 mettait en évidence que la consommation de poisson était surtout le fait de certaines catégories de population à revenus moyens (Kasprzyk et Randriamiarisoa, 1990). Cette enquête mettait également en évidence que plus que le prix du poisson, ce sont les faiblesses d'approvisionnement et de pouvoir d'achat qui freinaient la consommation de poisson. Une étude du CILSS menée en Afrique de l'Ouest soulignait que face à la hausse des prix alimentaires suite à la dévalorisation du franc CFA, la stratégie des pauvres pour défendre leur consommation calorique était, entre autres, une baisse de la consommation de viande et de poisson frais non compensée par un apport supplémentaire en protéines végétales entraînant une détérioration du régime alimentaire (CILSS, 1998). Cette étude a également noté un transfert partiel de la consommation de viande ou de poisson frais vers le poisson séché ou salé moins cher à l'achat. L'importance de certains produits halieutiques transformés (salé, séché ou saumuré) dans le régime alimentaire des groupes les plus pauvres est par ailleurs connu. La transformation du poisson pour les marchés intérieurs se justifie en effet, dans bien des cas, par la recherche, non pas de valeur ajoutée, mais de durabilité des produits qui ne peuvent pas être écoulés frais. Sécurité alimentaire et lutte contre la pauvreté sont donc liées dans cette problématique de consommation de poisson et de développement des filières intérieures ou interafricaine. Selon une étude menée pour le compte de la Commission européenne et de la CEDEAO (PRIMS-CDE, 2002), la pêche est d'ailleurs un des secteurs qui concentre les plus grandes potentialités de richesse dans le secteur agro-alimentaire.

#### *B-6-2 Croissance naturelle et urbanisation : la nécessaire adaptation des circuits de distribution*

La sécurité alimentaire est confrontée à la mutation des systèmes alimentaires et en particulier à l'urbanisation des pays d'Afrique. La population urbaine de l'Afrique au sud du Sahara est estimée à 110 millions de personnes en 2000 contre 10 millions en 1950, ce qui représente environ 37% de la population totale. Les taux d'urbanisation sont contrastés mais de façon générale l'urbanisation est plus avancée dans les pays côtiers que dans les pays enclavés (ISTED, 1996). Plus que le poids de cette urbanisation, encore modeste, c'est la vitesse de croissance de la population urbaine qui suscite la vigilance. La population de Dakar a augmenté de 63% entre 1990 et 1998 (Tableau 2).

Tableau 2 Evolution de la population de Dakar, Sénégal

Année	1955	1970	1980	1990	1998
Nb d'habitants	236 000	514 000	978 000	1 450 000	2 300 000



Aujourd'hui la croissance des villes africaines est principalement le fait de la croissance naturelle plus de la migration des populations des campagnes vers les villes. De 1960 à 1990, la population rurale des 27 pays de l'Afrique Atlantique est passée de 96 à 161 millions d'individus. Le terme d'exode rural est donc inapproprié pour qualifier l'évolution du peuplement dans la région : la rapidité du mouvement d'urbanisation n'a pas empêché la population rurale de croître beaucoup plus vite qu'elle n'a jamais cru dans les pays du nord. L'urbanisation de l'Afrique subsaharienne ne signifie donc pas augmentation des surfaces disponibles pour la production agricole. Le secteur de la pêche, quant à lui, doit également adapté ces circuits de distribution à la nouvelle donne urbaine. Une des rares enquêtes fines sur la consommation de poisson et les réseaux de distribution menée à Madagascar en 1990 notait déjà à l'époque la difficulté d'alimentation des centres urbains (Kasprzyk et Randriamiarisoa, 1990). Ainsi la pénurie sur les marchés urbains étaient en grande partie expliquée par la faible taille des entreprises de distribution, généralement familiale, faiblement approvisionnée et ayant un rayon d'action réduit. Celles-ci ne disposaient que d'un fond de roulement réduit avec une faible capacité d'accession au crédit ne permettant d'élargir leur approvisionnement et leur rayon d'action. Cette analyse si elle n'est pas généralisable à l'ensemble de l'Afrique pointe un certain nombre de problèmes partagés par de nombreux pays. Si une connaissance plus fine des problèmes spécifiques à chaque pays ou à chaque zone est nécessaire, on peut augurer que l'amélioration des circuits de distribution nécessite de traiter certains problèmes aux nombres desquels :

- Le stockage sur les lieux de débarquements (condition sanitaire, disponibilité de glace, capacité de stockage du frais....) ;
- La capacité et la vitesse de transport des produits frais selon la proximité ou non d'un centre urbain (rayon d'action des entreprises, accès au crédit, motorisation....) ;
- L'adaptation du traitement des produits en liaison avec les capacités de transports vers les marchés cibles ou les populations (urbains ou ruraux, proches ou éloignés, frais ou transformés).

#### *B-6-3 Femmes, lutte contre la pauvreté et sécurité alimentaire : entre vulnérabilité et assise de développement*

Sous l'angle de la sécurité alimentaire la femme est une cible majeure, à la fois comme vecteur d'augmentation de la consommation de produits de la mer, mais surtout parce que la femme est au centre du cercle de reproduction des populations et d'éducation des enfants. Un enfant venu au monde avec un poids insuffisant, outre le spectre de la mortalité infantile, court le risque d'un retard de développement, synonyme de perte de capacité physique et souvent intellectuelle, non réversible lorsqu'il intervient avant l'âge de 5 ans (FAO, 2004a). Les femmes sous-nutries ou ayant souffert de sous-nutrition enfants sont, elles-mêmes, menacées de mettre au monde des enfants de poids insuffisant, alimentant le cercle vicieux qui endiguent le renforcement du capital humain des pays (Figure 4).

La femme constitue donc bien une cible de choix à la fois pour renforcer la sécurité alimentaire et à travers elle pour assurer les assises du développement des pays. C'est également elle qui contribue le plus largement à l'acte d'achat et de préparation du poisson dans le régime alimentaire. Elle a donc un rôle clé dans le changement ou la diffusion d'habitude alimentaire.

Au-delà de ce constat, l'intérêt pour la question du genre relève d'une prise de conscience de leur rôle au niveau des projets de développement. Dans ce domaine les femmes sont devenues à partir de la fin des années 1980 un groupe cible prioritaire, en raison de la fragilité de leur situation, souvent constatée, mais également de leur capacité à orienter l'aide dont elles bénéficiaient vers des objectifs à moyen terme de nutrition et d'éducation des enfants et plus généralement d'amélioration du capital humain des pays en voie de développement (Blackden & Bhan, 1999; Rey-Valette, 2003). Dans le domaine des pêches, la question du genre revêt une importance particulière étant donné le rôle clé des femmes dans la transformation et la commercialisation du poisson, principalement en Afrique subsaharienne.



## C- Investissement

Le rôle principal de ce papier est de passer en revue les grandes problématiques des pêches côtières et marines en Afrique. La discussion sur chacun des thèmes suggère différents besoins en investissement afin d'améliorer les résultats obtenus de la richesse halieutique africaine, et cette section discute de ces besoins. La discussion est brève car cette question a été traitée en profondeur lors de l'atelier.

Un premier problème à résoudre concerne la priorisation des investissements. Ce papier présente l'argument que l'élément le plus important est l'aménagement des pêches, et logiquement donc ce sont des investissements pour améliorer cette activité qui sont les plus urgents. Mais améliorer dans un certain sens. D'après le papier, un grand problème vient du fait de la domination de la production pondérale par rapport à la valeur économique.

Le NEPAD sera un très grand succès s'il arrive à réorienter les objectifs de la pêche, par exemple en remplaçant MSY, un concept qui est caduque depuis une trentaine d'années malgré le rôle important qu'il continue à occuper dans la gestion des pêches, surtout au niveau des accords internationaux. Son remplacement par un concept économique (tel que MEY, maximum economic yield) correspondrait bien aux objectifs du Plan d'Action Environnemental du NEPAD, qui met l'accent sur la durabilité et la conservation, car MEY est à la fois plus conservatrice et plus logique d'un point de vue économique. De plus, MEY correspondrait mieux au CAADP Pillar 1, bien que ce "pillar" demande une interprétation particulière dans le cas des pêches marines et côtières.

La réalisation d'un objectif tel que MEY passe par de nombreux changements, et donc investissements, notamment dans la conception et la mise en place de plans d'aménagement des pêcheries.

Ces changements demanderont un renforcement des capacités en général, ce qui correspond au pillar 4 du CAADP (en particulier concernant la recherche, mais également d'autres éléments). De nombreux thèmes peuvent être identifiés dans ce contexte:

- Evaluation prévisionnelle des stocks,
- Modélisation bio-économique (afin de calculer la rente, et simuler l'impact de mesures de gestion),
- Analyse économique (par ex. fiscalité et implications de différents systèmes de droits d'usage),
- Analyse des politiques,
- Organisations des pêcheurs,
- Contrôle et surveillance (car richesse importante),
- Système d'information,

Le CAADP "Pillar" 2 concerne le développement des marchés. Evidemment beaucoup d'investissements sont possibles dans ce domaine, et il reste l'objectif de beaucoup de pays d'exporter des produits halieutiques à haute valeur ajoutée. Toutefois, comme souligné dans le papier, cet objectif, bien qu'important, doit venir dans un second temps. De le réaliser avant la mise en place de systèmes de gestion des pêches performants d'un point de vue économique fait courir le risque (on pourrait presque dire la certitude) d'un échec dû à la surexploitation ainsi engendrée.

Le CAADP "Pillar" 3 concerne la sécurité alimentaire. Un des bénéfices importants de la pêche peut être de contribuer à résoudre ce problème. Il faut reconnaître toutefois le besoin de prendre en considération les impacts directs et indirects de l'exploitation halieutique afin de déterminer la meilleure politique. Une meilleure gestion des pêches aidera surtout à travers l'impact indirect, bien que le système de gouvernance joue d'un rôle déterminant.

## **D- Conclusions général**

Les ressources halieutiques en Afrique représentent une source importante de richesse, mais les objectifs de la politique des pêches pour la plupart des pays ont été orientés vers la production en poids. Une attention insuffisante a été apportée à la valeur de ces ressources et à la richesse (renouvelable) qu'elles sont capables de créer.

Pour créer cette richesse de façon durable il faut des systèmes de gestion performants. Ces systèmes manquent à la plupart des pays. Tant que ce problème n'est pas résolu, les autres dimensions de la politique des pêches sont vouées à l'échec (par ex. développement de la valeur ajoutée des produits de la mer et développements technologiques réduisant les coûts d'exploitation).

Le problème le plus urgent à résoudre dans les pêches côtières et marines africaines concerne donc le besoin de changements profonds dans la gestion des pêches: la stratégie, les instruments et les institutions.

## Références citées

- Béné C., 2004, « Poverty in small-scale fisheries : a review and some thoughts », In Neiland A and Béné C. (ed), *Poverty and small-scale fisheries in West Africa*, FAO and Kluwer Academic Publishers, pp.61-79
- Berachi I., 2003, *Bioeconomic analysis of artisanal marine fisheries of Tanzania*, MSc Thesis, University of Tromsø, Norway, 46 p.
- Blackden C.M. and Bhan C., 1999, *Gender, growth and poverty reduction*, World Bank Technical Paper, n°428, 138p.
- Brashares J.S., Arcese P., Sam M.K., Coppolillo P.B., Sinclair A. R. E., and Balmford A., 2004, « Bushmeat hunting, wildlife declines and fish supply in West Africa », *Science*, n°203 : 1180-1183
- CILSS, 1998, *Sécurité alimentaire et filières agricoles en Afrique de l'Ouest, enjeux et perspective quatre ans après la dévaluation du franc CFA*, 5 p.
- des Clers S., 1998, “Information required by fishers to make sustainable economic decisions”, In *Proceedings of the EXPO'98 Conference on Ocean food webs and economic productivity*, Lisbon Portugal 1-3 July, ACP Fisheries Research Report number 5.
- FAO, 2004a, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*, Rome, FAO, 40 p.
- FAO, 2004b, *Tracabilité et étiquetage dans le commerce du poisson*, 9<sup>ème</sup> session du sous comité du commerce du poisson, Brême, 10-14 février 2004
- FAO, 2004, SOFM Country Review for Mauritius
- ISTED, 1996, *Dynamique de l'urbanisation de l'Afrique au sud du Sahara*, document préparatoire à la deuxième Conférence des Nations Unies sur les Etablissements Humains « Habitat 2 », Juin 1996, Istanbul commandité par le Ministère français de la Coopération.
- Kasprzyk Z. et Randriamiarisoa N., 1990., Production, commercialisation et consommation des produits halieutiques à Madagascar, Rapport de terrain n°14a, 2 tomes, Rome, FAO.
- Malleret-King d., King A., Mangubhai S., Tunje J., Muturi J., Mueni e. and On'ganda H., 2003, “Understanding Fisheries Livelihoods and Constraints to their Development, Review Of Marine Fisheries Resources for Kenya”, In *Understanding Fisheries Associated Livelihoods and the Constraints to their Development in Kenya and Tanzania*, FMSP Project R8196, Annex 1.2, 105 p.
- Neiland A and Béné C. (ed), 2004, *Poverty and small-scale fisheries in West Africa*, FAO and Kluwer Academic Publishers, 252 p.
- PRISM-CDE, 2002, *Diagnostic stratégique de filières agro-industrielles synthèse générale, Présentation des potentialités, contraintes, entreprises performantes et besoins de partenariat par filière*, Rapport préparé pour le compte de la Commission européenne et de la CEDEAO
- Rey-Valette H., 2003, « Politique de genre et gestion socialement durable des systèmes halieutiques », Papier présenté au colloque internationale *De la place pour agir : aspect genre et stratégie de survie dans le secteur des pêches*, 1-4 décembre Cotonou, 2003, 13 p.

## **Acronymes**

CSRP Commission sous régionale des pêches

ORP Organe régional de pêche

PARPPRES Programme d'Appui Régional à la Promotion de la Pêche Responsable

PAS Plan d'Action Stratégique

SADC Southern African development Community

SWIOFC South Western Indian Ocean Fisheries Commission